



Donville-les-Bains

Falaises



Situation

La commune de Donville-les-Bains se situe au nord de Granville dont elle est limitrophe. Le site des falaises se trouve au sud de la commune, depuis la pointe du Lude jusqu'à la rue descente à la mer.



Les falaises de Donville

DREAL/P. Gallineau

Typologie

Site pittoresque

Commune concernée

Donville-les-Bains

Surface terrestre

1 ha

Surface maritime

0 ha

Date de classement

Arrêté du 5 février 1936

Histoire

A la veille de la Révolution, Donville est un modeste village de 200 feux. Depuis des siècles, sa population vit au rythme des marées et des saisons qui commandent le travail des pêcheurs et des laboureurs. Le village est installé le long de la route de Coutances, le plateau au-dessus des falaises est utilisé en pâtures ou en prairies de fauche. A la fin du XIX^e siècle, avec le développement touristique de la ville de Granville, Donville change également de visage. Les plaisanciers commencent

à fréquenter les lieux et s'y installent. Les premières villas sont construites sur la falaise, au nord de la commune, tandis que sur la plage, les cabines des baigneurs s'alignent au pied des



La plage de Donville au début XX^e siècle

Archives de la Manche



falaises. En 1907, pour affirmer davantage sa nouvelle vocation, Donville prend le nom de Donville-les-Bains. Le secteur des falaises, entre la pointe du Lude et la descente à la mer demeure vierge de toute construction. L'urbanisation balnéaire semble se concentrer, au nord, sur le plateau au-dessus de la falaise. En 1935, la protection des falaises de Donville-les-Bains et de Granville (voir site 50038) est demandée « dans le but qu'on ne vienne, sur le haut des falaises, continuer à édifier en bordure de mer, des constructions prétentieuses et quelquefois d'un goût douteux... Enfin, pour l'avenir, éviter l'exécution d'un projet (ajourné faute de crédits) qui consisterait à prolonger la terrasse de la plage du Plat Gousset jusqu'à Donville, obligeant, pour sa réalisation, à faire sauter toute la pointe s'avancant en mer au-dessous du cimetière Notre-Dame ». Les falaises de Donville depuis la limite communale avec Granville jusqu'à la descente à la mer, entre le chemin des falaises et la mer, sont classées parmi les sites le 20 février 1936. La protection ainsi définie ne concerne qu'une bande étroite de falaises en laissant le plateau à l'écart. Tout au long du XX^e siècle, des villas s'y installent. D'abord peu nombreuses, elles forment à la fin du siècle un véritable quartier résidentiel quadrillé de rues. Le sentier des douaniers devient une voie de desserte, il est rebaptisé Rue de la Douane.



Vue générale sur Donville

DREAL/P.Galineau

Le site

Au nord de la Pointe du Lude, les falaises sont les dernières côtes rocheuses de la façade ouest du Cotentin avant celles de Carteret tout au nord du département. Constituées de schistes métamorphisés et de grès intercalés d'un conglomérat (poudingue de Granville), les falaises, exposées aux attaques maritimes, sont prédisposées à l'érosion et aux effondrements. Aujourd'hui le site présente toujours le même aspect de roches creusées et ravinées où s'accrochent des touffes

d'ajoncs et de genêts. Les hauteurs sont désormais couvertes de pavillons et le sentier littoral est devenu une rue bordée de lisses en béton. Seule l'extrémité de la Pointe du Lude reste préservée (sans doute à cause des risques d'effondrement), la vue y est superbe sur la falaise du Roc de Granville au sud, l'horizon marin et Chausey à l'ouest et, au nord, toute la côte des havres jusqu'au Cap de Flamanville. A partir de la pointe du Lude, l'estran d'abord rocheux devient plus sableux vers le nord, annonçant la belle plage de Donville. Cette partie, restée à l'état sauvage, n'est accessible qu'à marée basse.



Les falaises vues de la Pointe du Lude

DREAL/P. Galineau

Devenir du site

Toujours soumise à l'érosion et aux effondrements, la falaise est un territoire instable. Les hauteurs sont désormais couverte par l'urbanisation et un Plan de Prévention des risques « mouvements de terrain » y est prescrit depuis le 21 mars 2011, avec le plus fort coefficient de risque. La côte rocheuse continue d'évoluer naturellement alternant les périodes actives et celles de répit... jusqu'au jour où les dangers deviendront trop grands pour les constructions. Les solutions qui pourront être apportées ne seront certainement pas favorables à une bonne conservation du site.